

## La création du Comité des études au Cégep de Rimouski : question d'assemblée générale

*Benjamin St-Gelais, responsable des affaires pédagogiques*

### Notions de base

Le Comité des études est une instance que la Direction veut officiellement insérer dans la structure organisationnelle du Cégep de Rimouski. Présentement, le traitement des dossiers, la production de documents et la prise de décisions d'ordre pédagogique se font par étapes dans un processus qui comprend la consultation des enseignantes et enseignants. Officiellement, les consultations d'ordre pédagogique se font en passant par les réunions de départements, par les comités de programmes et par la Commission des études qui fait ensuite des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration administre les trois composantes du Collège de Rimouski que sont le Cégep de Rimouski, le Centre matapédien d'études collégiales et l'Institut maritime du Québec.

La Commission des études est une instance constituée des représentantes et représentants des trois composantes. Le Comité des études serait officiellement constitué de représentantes et représentants du Cégep de Rimouski pour traiter des affaires pédagogiques de notre composante. Dans le processus de consultation du Cégep de Rimouski, le Comité des études serait officiellement placé après les départements et les comités de programmes, mais avant la Commission des études. Le Centre matapédien d'études collégiales et l'Institut maritime du Québec fonctionnent déjà officiellement avec un Comité des études.

### Dans ce numéro...

- La création du Comité des études au Cégep de Rimouski : question d'assemblée générale par Benjamin St-Gelais
- La Riposte et le site Web du SEECR par Patricia Posadas
- Calcul de la CI et répartition de la tâche
- Le Courrier de M<sup>me</sup> Convention par P<sup>Marie</sup>-Josée Boudreau
- Réforme des services adaptés par Martin Pelletier
- (Re)penser le financement des cégeps par Alain Dion
- L'expertise du personnel des bibliothèques en milieu collégial : un exemple concret venant du CMÉC par Francesco Barletta

### Agenda

#### Octobre 2017

24 : Assemblée générale

#### Novembre 2017

5 : Élections municipales  
9 - 15 : Calcul de la CI et répartition de la tâche  
14 : Assemblée générale  
28 : Conseil syndical

### Suivi du dossier

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, nous avons participé à dix rencontres d'expérimentation du Comité des études dans le but d'évaluer la pertinence de le créer officiellement.

Mentionnons les raisons pour lesquelles le Comité des études au Cégep de Rimouski peut être pertinent du point de vue de la Direction : « éviter de créer des sous-comités à la Commission des études, éviter des délais aux autres composantes, éviter des échanges ne concernant pas les autres composantes et permettre des échanges sur les dossiers locaux dans un contexte moins formel<sup>1</sup> ».

Mentionnons aussi à quelles conditions le Comité des études au Cégep de Rimouski peut être pertinent du point de vue du Comité des affaires pédagogiques et du Comité de coordination syndicale : « que ce comité soit composé de tous les membres du Cégep siégeant à la Commission des études pour favoriser le développement et le suivi des dossiers; que les convocations et les documents soient envoyés à l'avance pour favoriser la préparation des membres et des réunions; et qu'un espace de temps suffisant sépare les réunions du Comité des études de celles de la Commission des études pour avoir le temps de consulter nos collègues et de réfléchir avec le recul nécessaire<sup>2</sup> ».

Le 3 octobre 2017, lors d'une réunion d'expérimentation du Comité des études, nous sommes intervenus pour préciser la position actuelle du Comité de coordination syndicale et du Comité des affaires pédagogiques : oui à la création officielle du Comité des études, mais à condition que nous nous entendions sur les termes d'un document de travail intitulé *Politique de régie interne du Comité des études du Cégep de Rimouski*.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous en sommes à l'analyse de la deuxième version du document de travail en question.

Pour retracer le fil du dossier, nous pouvons nous référer au point Comité des études présentement en expérimentation aux pages 17 et 18 du Rapport annuel 2016-2017 du SEECR.

### Rappel des résolutions du SEECR

Le 31 mai 2017, lors de l'assemblée générale annuelle du SEECR, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- Que le SEECR prenne position sur la création officielle d'un Comité des études.
- Que le SEECR se prononce sur la composition, le mandat et le fonctionnement du Comité des études, s'il est officiellement créé.
- Que le SEECR s'assure que le Comité des études, qu'il soit officiel ou en expérimentation, ne porte pas atteinte aux fonctions de la Commission des études.

### Invitation à la prochaine assemblée générale

Nous pourrions amener nos questions, commentaires et propositions pour échanger sur la question lors de notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le mardi 24 octobre 2017.

Nous pourrions aussi amener un crayon et du papier pour prendre des notes et faire des dessins afin de mieux comprendre le dossier.

Merci beaucoup pour votre participation et bonne journée. □

1. SEECR, Rapport annuel 2016-2017, p. 18 (consulter le site Web : [www.seecr.quebec/sites/default/files/fichier/rapport\\_annuel\\_2016-2017\\_seecr.pdf](http://www.seecr.quebec/sites/default/files/fichier/rapport_annuel_2016-2017_seecr.pdf)).

2. *Ibid.*

## La Riposte et le site Web du SEECR

Patricia Posdas, responsable des communications

### Repenser *La Riposte* en fonction des nouveaux modes de communication

À la cours de ses 40 ans d'existence, *La Riposte* a connu plusieurs mutations. À chaque fois, la nouvelle formule s'adaptait aux changements qui modifiaient la réalité des enseignantes et des enseignants.

Il est temps, pensons-nous, de donner une nouvelle forme à notre chère *Riposte*. À l'assemblée générale du 24 octobre, nous vous présenterons une proposition de modification qui vise plusieurs objectifs :

- Rendre plus aisée, espérons-nous, la consultation de *La Riposte*;
- Réduire les dépenses liées à *La Riposte* papier;
- Réduire le temps d'élaboration de notre journal;
- Permettre une diffusion plus rapide des informations;
- Désencombrer les boîtes courriel des membres en n'envoyant plus cette très lourde pièce jointe.

## Calcul de la CI et répartition de la tâche

### ► Diners formation

Le **jeudi 9 novembre** et le **mercredi 15 novembre** 2017, à la salle G-130, de 12 h à 13 h.

Donnée à deux reprises par la responsable de l'application de la convention collective, cette formation s'adresse à toutes et à tous, responsables de la coordination départementale et membres des départements. Celle-ci vous aidera à mieux suivre les discussions à venir sur la répartition de la tâche dans les départements pour l'hiver prochain. C'est pourquoi il sera question, entre autres choses, du calcul de la CI (charge individuelle). Apportez votre lunch!



## Le Courrier de M<sup>me</sup> Convention

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

Chère M<sup>me</sup> Convention,

J'ai jeté un œil à la liste d'ancienneté reçue en septembre et je vois les mentions ER et FC près de mon nom suivi de 2.278. Je n'arrive pas à comprendre à quoi peut bien correspondre le chiffre puisque ça fait quatre ans que je suis au cégep et que je n'ai donné qu'un seul cours à la formation continue. En plus, on m'a parlé de ma priorité qui, semble-t-il, n'est pas la même chose que mon ancienneté et je suis encore plus mêlée. À moins qu'on m'ait dit qu'il était prioritaire pour moi d'avoir de l'ancienneté ou que mes priorités sont anciennes? C'est vrai que je suis plutôt traditionaliste, mais je ne sais pas bien ce que ça vient faire dans l'histoire. En fait, ce qui m'intéresse, c'est de savoir si j'aurai du travail la prochaine session. Peut-on le déduire en regardant la liste?

Une jeune précaire

Chère précaire,

Je comprends ta confusion et je vais tenter d'éclairer ta lanterne.

Premièrement, parlons de ton ancienneté. Les mentions qui accompagnent ton nom signifient que ton ancienneté s'applique à l'enseignement régulier (ER) et à la formation continue (FC), peu importe dans quel secteur tu as accumulé ce chiffre. L'ancienneté est pour tout le cégep et si tu faisais partie de deux disciplines, tu aurais la même ancienneté dans les deux. Le chiffre, lui, indique que tu as accumulé 2,278 ETC (équivalent temps complet). Pour e donner une idée, enseigner à temps plein un trimestre donne 0,5 ETC. Pour les charges de cours à la

formation continue, tu peux simplement prendre le nombre d'heures de cours et le diviser par 525, cela te donnera la valeur en ETC (par exemple, un cours de 45 heures donne 0,0857 ETC).

Continuons en démystifiant ta priorité d'emploi. Il s'agit du rang que tu occupes pour l'obtention d'un poste ou d'une charge d'enseignement. Ces priorités sont exposées à l'article 5-4.17 de la convention collective<sup>1</sup> pour l'enseignement régulier. Pour la formation continue, tu peux consulter l'article 8-6.03 et l'Annexe VIII-4. On croit souvent, à tort, que seule l'ancienneté compte lorsque vient le temps d'octroyer une charge à une enseignante ou un enseignant. C'est plus complexe que cela. Ainsi, une ou un précaire qui occupait une charge à temps complet l'année précédente peut avoir priorité sur une ou un précaire qui a davantage d'ancienneté et qui a décidé de ne pas travailler au cégep cette même année. L'ordre de priorité à la formation continue est également très différent de celui appliqué à l'enseignement régulier : avoir occupé une charge prévue à l'Annexe VIII-4 (charge en ETC plutôt qu'en heures de cours) permet à une enseignante ou un enseignant d'obtenir prioritairement des charges d'enseignement offertes dans sa discipline à la formation continue pendant trois années (s'il n'y a pas d'enseignante ou d'enseignant mis en disponibilité dans sa discipline).

Je dirai, en terminant, que la vue de la liste d'ancienneté uniquement ne permet pas de savoir si tu auras du travail cet hiver, sinon je crois qu'elle serait plus souvent consultée. C'est en regardant les ressources enseignantes qui

sont attribuées à ton département que tu en auras une meilleure idée. Pour les charges à la formation continue, surveille régulièrement les

affichages puisque tu dois toujours postuler afin d'exercer ta priorité d'emploi.

Bon courage! ☐

1. Consulter le site Web : [seecr.quebec/sites/default/files/cc\\_fec\\_2015-2020\\_sans\\_160616.pdf#overlay-context=convention-et-droits/convention-collective](http://seecr.quebec/sites/default/files/cc_fec_2015-2020_sans_160616.pdf#overlay-context=convention-et-droits/convention-collective)

## Réforme des services adaptés

*Martin Pelletier, représentant du personnel enseignant au Comité des services adaptés*

Vous n'êtes pas sans savoir que les Services adaptés sont en « grand dérangement » cet automne. Malgré le fait qu'elles sont importantes et auraient eu avantage à être faites graduellement, des réformes majeures sont menées de front en ce moment : l'agrandissement de l'équipe des services adaptés, le réaménagement des locaux, l'abolition de l'aide-disciplinaire individuelle par les enseignantes et enseignants et l'intégration du module de gestion des Services adaptés fourni par Skytech, la compagnie qui nous a donné Omnivox et la fameuse Clara.

Évidemment, ces changements ne s'opèrent pas sans problèmes, surtout dans le feu de l'action du trimestre : surveillants et employés de soutien surchargés, personnel à former, développement de nouveaux centres d'aide-disciplinaire, bogues dans le module de gestion notamment lors de l'approbation des demandes d'examen. Pas besoin de vous dire que pour l'instant, les gains observables sont négligeables. Pourtant, ces changements, une fois opérés, assureraient un meilleur service, surtout moins exigeant pour le personnel de soutien et moins cher.

Il est aussi important de vous rappeler quelques-unes des nouveautés qui nous regardent de plus près :

1) Après plusieurs années de demandes continues, les enseignantes et enseignants ont

maintenant accès à l'information des limitations à l'apprentissage de leurs élèves inscrits aux Services adaptés par l'entremise de LÉA.

2) Les délais pour faire une demande d'examen sont maintenant allongés. Les élèves doivent la soumettre 7 jours à l'avance. Comme le précise le guide s'adressant aux enseignantes et enseignants pour traiter les demandes d'examen des étudiantes et étudiants inscrits aux Services adaptés par Omnivox, reçu par MIO le 5 septembre dernier, il est important de souligner que, si la demande d'examen est faite moins de 48 heures à l'avance, aucune démarche n'est nécessaire de notre part : pas de demande à approuver, pas d'examen à aller porter, etc.

3) Étant donné qu'il n'y a plus d'aide-disciplinaire individuelle, les enseignantes et enseignants pourraient être plus sollicités. Si vous êtes débordés, vous pouvez référer vos élèves au centre d'aide adéquat s'il existe. Sinon, les Services adaptés peuvent organiser une aide-disciplinaire exceptionnelle.

En somme, l'une des assises du travail du Comité des services adaptés est d'éviter d'alourdir la tâche de tout le personnel, y compris évidemment celles des enseignantes et enseignants. Nous aimerions beaucoup que vous nous contactiez au syndicat si vous constatez un alourdissement de votre tâche en lien avec ces réformes. ☐

## (Re)penser le financement des cégeps

*Alain Dion, coordonnateur du Comité de coordination syndicale*

Nous apprenions en début de trimestre que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, M<sup>me</sup> Hélène David, avait mis en place un comité ministériel ayant pour mandat de revoir le mode de financement des collèges. À première vue, nous devrions applaudir la mise en chantier de ces travaux, car c'est une revendication importante du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR) et ce, depuis un bon nombre d'années. Comme nous avons vécu diverses vagues de compressions et que nos programmes d'études peinent de plus en plus à obtenir le financement nécessaire à l'accomplissement de nos tâches enseignantes, cette nouvelle avait de quoi réjouir. Malheureusement, il semblerait que le comité de travail ne se penchera que sur une partie du financement des cégeps, laissant en plan l'enveloppe financière consacrée au financement des enseignants et des programmes d'études.

### FABES

Il faut savoir que le financement des cégeps est constitué de diverses enveloppes. Rassemblées sous l'acronyme **FABES**, elles regroupent le financement des allocations **Fixes** (allocation de base pour tous les cégeps), les **Activités pédagogiques** autres que l'enseignement (bibliothèque, ressources didactiques, soutien en laboratoire et une partie du salaire du personnel professionnel, de soutien et du personnel cadre), les **Bâtiments** (gestion et entretien), les **Enseignants** (financement des programmes, du nombre de profs et coûts liés à la convention collective) et finalement les

allocations **Spécifiques** (mesures spéciales et ciblées répondant aux objectifs ministériels).

Les travaux du comité ministériel porteraient donc essentiellement sur le **FABS**. Nous concéderons que c'est déjà un pas dans la bonne direction, car il est nécessaire de procéder à des ajustements de ces ressources vouées à la mission éducative des collèges. Mais il serait tout aussi nécessaire, voire urgent, de revoir les règles de financement de l'enveloppe **Enseignante**. Ce sont bien sûr nos conditions de travail qui sont ici en jeu, mais c'est surtout la survie même de certains programmes d'études qui sera remise en question si rien n'est fait rapidement.

### Nous avançons présentement sur une glace très mince

Nous le constatons depuis plusieurs années, le financement de l'enveloppe **Enseignante** à Rimouski est en baisse constante. Nos tâches augmentent d'année en année, des programmes survivent difficilement, nous avons également vécu quelques suspensions de programmes et même la fermeture complète du programme de Techniques de bureautique. La situation est donc présentement très alarmante.

Comme le financement de l'enveloppe **Enseignante** est liée à la fréquentation étudiante — chaque élève inscrit à un cours dans un programme donné génère sa part de financement — la baisse démographique que nous vivons vient mettre une pression insoutenable sur le Cégep de Rimouski. Et il en est ainsi pour la très grande majorité des cégeps en région qui se retrouvent aspirés dans une



spirale sans fin. Quand on suspend ou on ferme des programmes, les jeunes doivent quitter leur région pour poursuivre leurs études, ce qui vient à nouveau diminuer le bassin de recrutement potentiel et entrainer à brève et moyenne échéance la suspension ou la fermeture de nouveaux programmes. Vous voyez le tableau?

Il y a bien eu quelques ajustements dans le financement de l'enseignement effectués par le ministère. On a entre autres inséré une annexe particulière (la fameuse annexe S-026) qui vise à atténuer les difficultés de financement de petites cohortes étudiantes, mais ces mesures ne suffisent plus à maintenir le cap. De plus, nous nous retrouvons présentement aux prises avec des prévisions de l'effectif étudiant qui ne se matérialisent plus comme par le passé. En effet, l'augmentation du nombre d'abandons rapides en début de trimestre et la « volatilité » des élèves qui changent de programme ou qui ne se présentent tout simplement pas au collège en août viennent également fragiliser la situation, car le financement que nous recevons est calculé à partir de l'effectif étudiant fréquentant le cégep au 20 septembre. La glace budgétaire est donc présentement très mince sous nos pieds.

Les cégeps ont pour mission d'offrir un enseignement de qualité sur tout le territoire, en proposant une offre de programmes variée permettant aux jeunes à la fois de développer leur plein potentiel et de participer ainsi au développement social, culturel et économique de leur coin de pays respectif. Il est donc impératif de repenser le mode de financement de l'enveloppe Enseignante en mettant en place des solutions permettant le développement des cégeps en région et le maintien d'un véritable réseau collégial sur tout le territoire québécois.

### Un travail déjà amorcé

Le SEECR travaille sur le dossier des cégeps en région et des petites cohortes depuis plus de 15 ans. Il y a donc longtemps que nous militons, entre autres choses, pour une révision du mode de financement des cégeps et que nous avons développé diverses pistes de solution qui permettraient de pallier à la baisse de l'effectif scolaire que nous vivons particulièrement en région. L'ajout de l'annexe S-026 ou encore le programme de mobilité étudiante (des jeunes des grands centres venant étudier dans nos régions) sont le fruit d'un long travail de sensibilisation et de mobilisation concertée entre les cégeps en région, les fédérations syndicales, les directions de collège et les milieux socio-économiques.

Nous poursuivons donc cet inlassable travail au cours des prochains mois. Au Cégep de Rimouski, nous avons mis en place divers comités de travail avec la Direction qui devraient permettre à la fois de documenter la situation, de proposer des pistes de solution et surtout de créer une mobilisation des divers acteurs du milieu. Nous travaillerons également avec notre fédération syndicale, la FEC-CSQ, afin d'assurer les représentations politiques nécessaires au ministère de l'Enseignement supérieur.

Les prochains mois seront déterminants pour l'avenir de nos cégeps et nous suivrons les travaux du comité ministériel de très près. La vitalité d'une région comme la nôtre est intimement liée à la vitalité du cégep. L'avenir des jeunes qui y vivent également. Le gouvernement québécois doit agir et démontrer qu'il a une vision claire de l'enseignement collégial, du développement régional et d'une réelle occupation dynamique du territoire. □

## L'expertise du personnel des bibliothèques en milieu collégial : un exemple concret venant du CMÉC



Francesco Barletta, enseignant de physique au CMÉC

Depuis 2013, je m'occupe avec assiduité de recherches de nature historique dans les champs de la physique mathématique et de l'évolution des modèles nucléaires au cours des premières décennies de ce siècle. Cependant, les deux dernières années, j'ai consacré mes recherches à propos des théories proposées depuis environ 1870, visant à expliquer la production de certains produits naturels d'origine végétale, c'est-à-dire les alcaloïdes et les glucosides.

Évidemment, ce genre de travail demande une consultation constante de sources bibliographiques originales telles que des monographies ou des manuels qui peuvent remonter assez loin dans le temps. Le défi principal consiste à trouver ces sources dans un délai temporel raisonnable. Par ailleurs, l'ère informatique, à travers Internet, permet aujourd'hui d'accéder directement à ces ouvrages grâce à un travail de numérisation du document original effectué par le personnel travaillant dans les bibliothèques ou les instituts de recherche.

Or, dans mon cas particulier, j'avais besoin de trouver un article scientifique clé pour mes recherches, écrit par le chimiste organique Amé Pictet (1857-1937) datant de 1905. L'article a été publié dans les *Archives des sciences physiques et naturelles* (Bibliothèque Universelle des Sciences de Genève). Malgré tous mes efforts, pendant plusieurs mois, les recherches pour trouver cet article à travers Internet ont été infructueuses.

En dernier recours, j'ai consulté la technicienne en documentation du CMÉC, M<sup>me</sup> Annie Gobeil. Au cours de la même journée, l'article était déjà imprimé et prêt sur le comptoir. M<sup>me</sup> Gobeil a employé ses compétences en matière de recherche d'articles scientifiques en utilisant une des collections de documents numériques (Gallica) fournies par la Bibliothèque Nationale de France. Un outil de travail qu'elle connaissait et qu'elle avait déjà utilisé.

Donc, je tiens à remercier le travail exceptionnel et l'aide précieuse de M<sup>me</sup> Annie Gobeil.

Pour conclure, j'invite toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs d'une bibliothèque de milieu collégial québécois de toujours profiter au maximum des connaissances ainsi que des compétences de ses spécialistes. □

### ***Journée nationale du personnel de soutien scolaire***

Le 28 septembre dernier, on soulignait la *Journée nationale du personnel de soutien scolaire*. Cet article de Francesco Barletta nous permet de déclarer dans ce journal toute notre reconnaissance envers nos collègues au soutien sans qui nous aurions bien de la difficulté. Merci à elles, à eux qui travaillent si fort pour répondre à nos multiples demandes. Vous êtes utiles, absolument nécessaires et nous vous sommes reconnaissantes et reconnaissants.